
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 29 janvier 2015
17 h**

**Séance tenue le jeudi 29 janvier 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte St-Luc, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Colleen Feeney, à titre de représentante du maire de la Ville de Montréal-Ouest, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Michel Hébert, à titre de représentant du maire de la Ville de Dorval, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre	Schéma d'aménagement et de développement de Montréal / Remerciements à l'équipe de M. Lionel Perez / Préservation et conservation des espaces verts
M. Campbell Stuart	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Remerciements à tous les membres ayant œuvré à l'élaboration du schéma d'aménagement et des recommandations ayant trait à l'orientation du parc Meadowbrook /

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 14.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter F. Trent	M. Russell Copeman	Exprime les préoccupations des villes liées au sujet des articles 4.8.3.3 (usage résidentiel) et 4.8.3.4 (bruit / décibels) inclus au Schéma d'aménagement
Mme Dida Berku	M. Denis Coderre	Félicite l'initiative du maire de réunir les leaders de différentes communautés religieuses
Mme Maria Tutino	M. Russell Copeman	Interprétation et définition des « droits acquis » à l'article 4.8.3.3 du Schéma d'aménagement

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 30.

CG15 0004**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG15 0005**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 décembre 2014**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG15 0006

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 17 novembre au 31 décembre 2014.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 17 novembre au 31 décembre 2014.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 17 novembre au 31 décembre 2014.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

- 7.01 - Dépôt de la résolution 2014-12-1023 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Résolution concernant le projet de loi n° 10 - Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales
-

CG15 0007

Dépôt du rapport annuel 2013 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel 2013 de l'Office municipal d'habitation de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.02

CG15 0008

Dépôt du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération - Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 - Amendé - sections 5.11 et 5.12 - septembre 2014

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération - Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 - Amendé - sections 5.11 et 5.12 - septembre 2014, et le conseil en prend acte.

07.03

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CG15 0009

Déclaration de solidarité envers les victimes du terrorisme de Boko Haram

Attendu que tous les citoyens et toutes les citoyennes de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* du 10 décembre 1948;

Attendu que la Ville de Montréal, à chaque année, souligne à travers différentes résolutions, déclarations ou proclamations la volonté de ses citoyennes et citoyens de construire et de vivre dans un monde de paix, d'égalité et de justice pour les femmes et les hommes;

Attendu que le Maire de Montréal est membre de l'organisation internationale Maires pour la Paix et, qu'à ce titre, s'engage au nom de la Ville de Montréal à faire de la promotion d'une culture de la paix;

Attendu que le conseil municipal de Montréal s'est engagé à poursuivre ses efforts pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes en adoptant la Déclaration de Montréal à l'occasion de la Journée internationale des femmes;

Attendu que le groupe sectaire et terroriste Boko Haram poursuit depuis 2009 des attaques armées qui touchent durement les populations civiles du Nigéria, du Cameroun, du Niger et du Tchad;

Attendu que ces attaques ont fait plus de 13 000 morts et 1,5 million de déplacés, et qu'elles ciblent particulièrement les jeunes filles et les femmes qui sont victimes de diverses atrocités;

Attendu que selon Amnistie Internationale, les éléments d'informations collectés montrent que Boko Haram a commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité;

Attendu que plusieurs groupes de défense des droits humains demandent au gouvernement nigérian de veiller à ce que les personnes déplacées soient protégées et reçoivent une assistance humanitaire digne de ce nom;

Attendu que la communauté africaine montréalaise s'est mobilisée le 18 janvier dernier, lors d'une manifestation visant à sensibiliser ses concitoyens;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que le conseil :

- 1 - condamne les exactions, assassinats et tortures perpétrés par le groupe Boko Haram au Nigéria et dans les pays voisins;
- 2 - témoigne notre solidarité envers les victimes de ces actes d'atrocité ainsi qu'aux membres de la communauté nigériane de Montréal;
- 3 - demande au gouvernement canadien de renforcer son appui envers les populations victimes de ces exactions et ces atrocités;
- 4 - enjoint au gouvernement canadien de faire pression sur le gouvernement du Nigéria directement ou à travers les instances internationales afin d'assumer ses responsabilités de protéger l'ensemble de sa population.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0010

Conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec Groupe Data Ltée pour la fourniture de constats d'infraction sur papier à impression thermique, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13598 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0002;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le SPVM ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Data Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13598 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1146133001

CG15 0011

Accorder un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules « Inventaire en direct » dans le cadre de l'application SIMON, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et « GARE » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de gré à gré à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0003;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat cadre de licence d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels, de gré à gré, avec CPA-ERP inc., fournisseur unique, dans le cadre de l'application SIMON, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules « Inventaire en direct » pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et « GARE » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1144838005

CG15 0012

Accorder un contrat à 9216-1264 Québec inc. (ARTE) pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle pour une période de soixante mois, avec une possibilité de prolongation de huit semaines, pour un maximum de trois prolongations - Dépense totale de 271 915, 88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13790 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0004;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9216-1264 Québec inc - ARTE, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de la gestion du réemploi de l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 915,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13790;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1142937001

CG15 0013

Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0008;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 690 510,31 \$, taxes incluses, afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver des projets de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc.(lot 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3), équipes ayant obtenus le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13764 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc	Articles 1, 2 et 4	1 626 340,90 \$
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc. et MDA experts-conseils	Article 3	713 233,29 \$

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1141035013

CG15 0014

Conclure une entente-cadre de services professionnels de gré à gré avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 ou pour un montant maximal de 900 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0007;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;
- 2- d'approuver un projet d'entente de service entre Sa majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal par lequel Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1145841002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0015

Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le Directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 décembre 2014 par sa résolution CE14 1977;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le Directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1140191002

CG15 0016

Autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour un montant de 570 000 \$ pour la période 2015-2017 / Accorder un soutien financier à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000 \$ pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0011;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- d'autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » et d'approuver un budget de 570 000 \$ sur 3 ans aux fins de sa réalisation;
- 2- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'Innovation du Québec (ADRIQ) pour la sélection et l'accompagnement des PME;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1140881002

CG15 0017

Conclure avec 2963-9556 Québec inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13500 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0039;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, 2963-9556 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1145281007

CG15 0018

Conclure avec Québec Linge Co. une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) - Appel d'offres public 14-13502 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0040;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois à compter de la mise en service complète et conforme, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Québec Linge co., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13502 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1145281009

CG15 0019

Accorder un contrat à Réal Huot inc. et deux contrats à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0042;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau et d'accessoires, pour une période de 24 mois, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13750;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Réal Huot inc.	Groupe 1 - Compteurs 5/8 po à 1 po.	588 314,55 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 2 - Compteurs 1 1/2 po et 2 po.	690 261,61 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 3 - Accessoires	650 800,93 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1140184003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0020

Accorder un contrat à Remorquage Météor inc. pour le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de quatre ans en plus de 2 options de renouvellement d'un an chacune - Appel d'offres public 14-13871 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0046;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'accorder au seul soumissionnaire, Remorquage Météor inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de quatre ans avec deux options de renouvellement d'un an chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13871 et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1146621002

CG15 0021

Accorder un contrat à 9045-6823-Québec inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 4 012 996,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 215001 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0048;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 4 012 996,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à 9045-6823-Québec inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 481 996,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 215001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1144822056

CG15 0022

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables - Dépense totale de 1 576 889,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258209 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0049;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 576 889,83 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 586,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258209 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1144822057

CG15 0023

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214709 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0050;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 443 514,69 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 405 353,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214709 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :

- Mme Dida Berku
- M. George Bouelle
- M. Robert Coutu
- Mme Coleen Feeney
- Mme Jane Foukal Guest
- M. Michel Gibson
- Mme Paola Hawa
- M. Michel Hébert
- M. Edward Janiszewski
- M. Errol Johnson
- M. Philippe Roy
- M. William Steinberg
- M. Peter F. Trent
- M. Morris Trudeau
- Mme Maria Tutino

20.14 1141009011

CG15 0024

Approuver un projet de convention de gré à gré de services professionnels entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour financer le programme de recherche de la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en oeuvre de la durabilité en transport pour la période 2015-2020, pour une somme maximale 125 000 \$, répartie annuellement selon les modalités de la convention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0051;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal dans lequel intervient Mme Catherine Morency, professeure titulaire au département des génies civil, géologique et des mines de l'École Polytechnique, et par lequel la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en oeuvre de la durabilité s'engage à fournir à la Ville les produits décrits dans les termes de références du document de proposition pour un second mandat 2015-2020, joint au dossier décisionnel, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1146087001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0025

Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. inc. pour la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 5 221 750,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13985 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0057;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 et se terminant à l'automne 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 5 221 750, 67 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13985 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Coleen Feeney
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
M. Errol Johnson
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

CG15 0026

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, pour la réfection de l'enveloppe et la réfection et mise à niveau des différentes composantes du bâtiment Quartier général de la police - Dépense totale de 1 151 659,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13771 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0056;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 151 659,71 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la réfection et la mise à niveau de différentes composantes du bâtiment du Quartier général de la police, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 716,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13771 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1145015001

CG15 0027

Accorder un soutien financier totalisant 825 000 \$, à la Société de développement social de Ville-Marie, soit 275 000 \$ par année pour 2015, 2016 et 2017, pour le soutien de ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0066;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 825 000 \$, soit 275 000 \$ par année, pour les années 2015, 2016 et 2017, à Société de développement social de Ville-Marie pour le soutien de ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1146794003

CG15 0028

Accorder un contrat à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable, pour une période de 3 ans, pour une dépense totale de 540 098,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1815-AE (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0047;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable, pour une durée de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1815-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1143334033

CG15 0029

Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre mois supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers - Appel d'offres public 11-11756 (CG12 0013)

Le maire, M. Denis Coderre, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0112;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation pour une période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 30 janvier 2017, de l'entente-cadre conclue avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG12 0013) pour la fourniture sur demande de divers véhicules légers (multisegments, fourgons utilitaires, camionnettes et châssis-cabine) à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 ;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1143447002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0030

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 24 mois avec WSP Canada inc., CIMA + s.e.n.c. et Dessau inc., pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation - Appel d'offres public 14-13875 (6 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0019;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - d'autoriser des ententes-cadres d'une durée de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13875 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
WSP Canada inc.	1 128 392,10 \$
Cima+ s.e.n.c.	683 267,68 \$
Dessau inc.	470 537,92 \$

- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1146848001

CG15 0031

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0120;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 667 004,39 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 595 539,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13920 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1146342004

CG15 0032

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13786 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0121;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13786 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1143751015

CG15 0033

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Annuler le contrat accordé à Power-Lite Industries inc. pour l'article 13 seulement - Appel d'offres public 12-12548 (CG13 0117) / Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Lampadaires Feralux inc. pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation - Appel d'offres public 14-13744 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0114;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'annuler le contrat accordé à Power-Lite Industries inc (CG13 0117), pour l'article 13 seulement à la suite de l'appel d'offres public 12-12548 ;
- 3 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation ;
- 4 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Lampadaires Feralux inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 303 214,72 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13744 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 5 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1145897019

CG15 0034

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de modernisation des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0113;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 24 691 847,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatorze groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis pour la mise en service, la livraison et l'assistance technique dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Solutions d'eau Xylem, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 24 005 963,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12725;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.25 1146603003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0035

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 2 532 526,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6717 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0116;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 2 532 526,63 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 515,95 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6717 ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1141246018

CG15 0036

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour un prix de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, aux fins d'implantation d'un projet résidentiel à vocation sociale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2014 par sa résolution CE15 0125;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 2 091 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de développement résidentiel, pour le prix de 325 000 \$ ainsi qu'une indemnité accessoire de 60 \$ par jour, plus les taxes applicables, correspondant aux coûts pour le maintien journalier de l'immeuble, à compter du 17 janvier 2014 jusqu'à la date d'émission du chèque, aux fins du paiement de ces sommes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1146037005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0037

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0101;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144368010

CG15 0038

Autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0130;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables, et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1140634003

CG15 0039

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1140390005

CG15 0040

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140390008

CG15 0041

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1140390010

CG15 0042

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1140390007

CG15 0043

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1144368010

CG15 0044

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1140390012

CG15 0045

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1140390014

CG15 0046

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1140390015

CG15 0047

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1141081008

CG15 0048

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1146316001

CG15 0049

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1141081010

CG15 0050

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1141081012

CG15 0051

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1141081006

CG15 0052

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1141177001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0053

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014, par sa résolution CE14 1891;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1142748003

Règlement RCG 15-001

CG15 0054

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014, par sa résolution CE14 1943;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1146101006

Règlement RCG 15-002

CG15 0055

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) »

Monsieur Lionel Pérez dépose le rapport de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Vu la résolution CG14 0436 de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 adoptant le projet de règlement P-RCG 14-029 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

Vu l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 2 décembre 2014;

Attendu que la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu des consultations publiques sur ce projet de règlement du 7 octobre au 11 décembre 2014;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0134;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

- 1 - de prendre acte du rapport de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement sur le projet de règlement P-RCG 14-029 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » ;
- 2 - d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Un débat s'engage.

Le maire de Westmount, M. Peter F. Trent dépose une proposition d'amendement présentée par l'Association des municipalités de banlieue afin de modifier les articles 4.8.3.3 et 4.8.3.4 du projet de Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui se lit comme suit :

« Motion

Attendu que l'Association des municipalités de banlieue «AMB» reconnaît et félicite la Ville de Montréal et son administration pour leur efforts dans la préparation du nouveau Schéma d'aménagement;

Attendu que l'AMB appuie l'adoption du projet de Schéma d'aménagement, à l'exception des articles 4.8.3.3 et 4.8.3.4 qui, tels que présentés, sont inacceptables pour l'AMB;

Attendu que l'article 4.8.3.3 - « Occupation d'un terrain adjacent à une voie à débit important ou à une voie ferrée principale », tel que présenté, indique que tout bâtiment résidentiel ou institutionnel existant qui se trouve en-deçà de 30 mètres et est adjacent à l'une des voies, tel que mentionné ci-dessous, serait en violation de cet article dans le cas où « le niveau sonore à l'intérieur du bâtiment où s'exerce d'usage, est supérieur à 40 dBA Leq (24h) », ce qui est inacceptable;

Attendu que l'article 4.8.3.4 - « Occupation d'un terrain adjacent à une autoroute ou à une voie rapide », tel que présenté, est inacceptable pour l'ASM en ce que :

- La création d'une « zone tampon » de 300 mètres est un amendement de dernière minute qui a été ajouté dans le texte du schéma, sans consultation préalable avec les villes de l'AMB ou la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal. En conséquence, la « zone tampon » de 300 mètres n'a pas fait l'objet de discussions ou d'un examen plus approfondi lors des réunions publiques de consultation menées à l'automne 2014.
- Aucune étude d'impact n'a été menée pour évaluer les conséquences sur l'environnement et les répercussions financières suite à l'imposition de la « zone tampon » de 300 mètres dans les villes impliquées par cette nouvelle restriction;
- La probabilité de réaliser 55 dBA Leq (24h) sur un espace de détente au sol à l'extérieur du bâtiment sera presque impossible à atteindre dans la plupart des endroits, surtout où une voie ferrée est située dans le même corridor qu'une autoroute ou à proximité d'une autoroute ou d'une voie rapide présentant une configuration particulière, par exemple une surélévation, qui compromet toute possibilité d'atteindre un résultat donné.

Attendu que l'AMB a été informée que la « zone tampon» de 300 mètres a été imposée à la demande du ministère des Transports, alors que, comme l'a confirmé le Service de la mise en valeur du territoire, aucun rapport détaillé contenant une analyse précise spécifique à chaque autoroute ou voie rapide n'a été mis à notre disposition, afin de valider la nécessité d'une zone tampon d'exactly 300 mètres pour chaque autoroute ou voie rapide;

Attendu que l'AMB insiste pour que l'article 4.8.3.4 exige un examen approfondi et des analyses considérables afin que les modifications nécessaires au texte puissent être formulées et adoptées avant l'entrée en vigueur de l'article;

Il est proposé par le maire de Westmount, Peter F. Trent
Appuyé par le maire de Beaconsfield, Georges Bourelle

Que le conseil :

1. Modifie l'article 4.8.3.3 en ajoutant, au début de la première phrase, les mots :
« Dans le cas d'un terrain à construire ou à transformer, »
2. Modifie l'article 4.8.3.4 en ajoutant la phrase suivante à la fin du texte actuel :
« Cet article n'entrera en vigueur que 12 mois suivant la date de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement. »

Un débat s'engage.

Après avoir entendu les explications données par le conseiller Russel Copeman,

Il est proposé par M. Peter F. Trent

appuyé par M. Georges Bourelle

de maintenir la proposition d'amendement présentée en ce qui a trait uniquement au point 2 de sa recommandation qui se lit comme suit :

- « 2. Modifie l'article 4.8.3.4 en ajoutant la phrase suivante à la fin du texte actuel :
« Cet article n'entrera en vigueur que 12 mois suivant la date de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement. »

Après avoir pris en délibéré la proposition d'amendement de M. Trent et de M. Bourelle, le président du conseil la juge recevable.

Un débat s'engage.

Messieurs George Bourelle et Morris Trudeau déposent une copie de leur allocution en regard de l'adoption du schéma d'aménagement.

Il est proposé par M. Peter F. Trent

appuyé par M. Georges Bourelle

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement de Messieurs Trent et Bourelle.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: M. Peter F. Trent, Mme Dida Berku, Mme Maria Tutino, M. George Bourelle, M. Edward Janiszewski, M. Errol Johnson, M. Michel Hébert, M. William Steinberg, M. Michel Gibson, M. Robert Coutu, Mme Colleen Feeney, M. Philippe Roy, M. Morris Trudeau et Mme Jane Foukal Guest

Votent contre: M. Denis Coderre, M. Pierre Desrochers, Mme Anie Samson, M. Harout Chitilian, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Alan DeSousa, M. Aref Salem, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Monique Vallée, M. Russell Copeman, M. Eric Alan Caldwell, M. Claude Dauphin, M. Benoit Dorais, M. Gilles Deguire et Mme Paola Hawa

Résultat: En faveur : 258,86 voix
Contre : 1 704,42 voix

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale.

Un débat s'engage

Le président met aux voix la proposition principale, laquelle est adoptée à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Michel Gibson
M. Michel Hébert
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

44.01 1140219001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 à 45.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0056

Approuver le Règlement modifiant le Règlement R-121 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin d'augmenter la durée des emprunts

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0097;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-121-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121 autorisant un emprunt de deux cent cinquante millions de dollars (250 000 000 \$) pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin d'augmenter la durée des emprunts, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1146213005

CG15 0057

Approuver le Règlement R-151 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 116 729 \$ pour financer deux projets du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0098;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-151 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de vingt-huit millions cent seize mille sept cent vingt-neuf dollars (28 116 729 \$) pour financer deux projets du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1146213006

CG15 0058

Approuver le Règlement R-036-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0099;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-036-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.03 1146213007

CG15 0059

Approuver le Règlement R-152 autorisant la Société de transport de Montréal à prendre en charge les emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau de métro sur le territoire de la ville de Laval totalisant un montant de 419 584 855,50 \$, et à effectuer un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession, par l'Agence métropolitaine de transport à la Société de transport de Montréal, des biens relatifs à ce prolongement, le tout pour un montant total de 600 000 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0133;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-152 autorisant la Société de transport de Montréal à prendre en charge les emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau du métro sur le territoire de la ville de Laval totalisant un montant de 419 584 855,50 \$, et à effectuer un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession, par l'Agence métropolitaine de transport à la Société de transport de Montréal, des biens relatifs à ce prolongement, le tout pour un montant total de 600 000 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.04 1156213001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0060

Nomination de membres au Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0071;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de nommer, pour une période de deux ans à compter du 29 janvier 2015, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- M. Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- M. Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- M. Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Stéphane Carbonneau, directeur au Service de l'ingénierie et des immeubles, Ville de Pointe-Claire;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- M. Daniel Verner, technicien senior, Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1145075004

CG15 0061

Nomination et reconduction de mandat au Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0072;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de nommer mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;

- 2 - de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres;
- 3 - de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, monsieur Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix exprimées.

51.02 1146369002

À 18 h 52, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire